



Le 1^{er} juillet 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 25 juin 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, , adjoints,

ALLARD Mickaël, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à DAVY Jean-Luc), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à ATANI Béatrice), LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : CHERRÉ Christelle, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : FREULON Véronique

PROCES-VERBAL DU 1^{er} JUILLET 2024

PRESENTATION D'UN PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAIQUE AU SOL (POUR INFORMATION)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

DCM N° 2024 – 049 : CCALS - CONVENTION OPERATIONNELLE POUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre d'une organisation efficace et économique de l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de son territoire, la Communauté de Communes propose de confier à la Commune, sous forme de convention, la gestion pour partie de la compétence « assainissement collectif » des ouvrages communaux.

A cette fin, la Commune mettrait à disposition de la CCALS, le ou les agents communaux concernés par la mission d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.

Les missions exercées par les Agents de la Commune seraient remboursées par la CCALS sur la base du coût horaire suivant : 24 €/heure pour les jours travaillés en semaine et samedi, frais administratifs inclus (avec actualisation annuelle de + 2%). Sur sollicitation de la commune, les frais tels que la vaccination nécessaire à la protection des agents (leptospirose), gants spécifiques d'assainissement, lunettes de protections et combinaisons jetables, seraient aussi pris en charge par la CCALS.

La présente convention s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2025 pour s'achever le 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DCM N° 2024 – 050 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CINE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle que le Cinéma CONFLUENCES à 72300 SABLÉ SUR SARTHE propose à la commune, dans le cadre de la promotion des arts audiovisuels et pour permettre la pratique des activités culturelles autonomes dès le plus jeune âge, de renouveler l'opération « CINE-VACANCES ». Dans

le cadre de cette opération, le cinéma met en place un tarif préférentiel de 4€ par place sur lequel la commune s'engage à prendre 50 % à sa charge.

Ces places de cinéma concernent les enfants de la commune, et enfants scolarisés dans la commune, âgés de 3 à 17 ans.

Une nouvelle convention est proposée pour les périodes de vacances scolaires suivantes :

- Du 6 juillet au 1er septembre 2024,
- Du 19 octobre au 3 novembre 2024,
- Du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025,
- Du 8 février au 23 février 2025,
- Du 5 avril au 22 avril 2025.

Chaque enfant pourra bénéficier de deux places pour la période du 6 juillet au 1er septembre 2024 et d'une unique place pour chacune des autres périodes de vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose donc :

- **D'accepter la prise en charge 2 € par ticket de cinéma,**
- **D'approuver la convention ci-annexée à conclure entre le cinéma CONFLUENCES à SABLE SUR SARTHE et la Commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 ABSTENTION (M. Jean-Paul THIBAUT), accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer ladite convention.

DCM N° 2024 – 051 : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux états préparés par le comptable public qui n'a pas pu procéder aux recouvrements de certains titres et qui demande leur admission en non-valeur. Le montant de ces états s'élève à :

- **455,75 €.** (Numéro de liste 7014190615)
- **1.985,32 €.** (Numéro de liste 6970390515)

Les redevables concernés ainsi que leurs différentes créances sont listés sur les états joints à cette délibération.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'admission en non-valeur des pièces figurant aux états joints.

DCM N° 2024 - 052 : PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UN NOUVEAU SENTIER PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES NON MOTORISEES (PDIPR)

Monsieur le Maire souhaite proposer au PDIPR l'inscription d'un nouveau sentier de randonnées qui démarrerait au camping de Morannes, suivrait la rivière Sarthe côté Chemiré sur Sarthe et remonterait vers St Denis d'Anjou (voir plan ci-annexé). Ce circuit aurait un double intérêt : touristique bien entendu et aussi permettre d'assurer la jonction avec les sentiers pédestres de St Denis d'Anjou (petite cité de caractère).

Il conviendrait de proposer ce nouveau circuit, dans un premier temps à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) ainsi qu'à la Communauté de Communes de Château-Gontier, afin que celles-ci émettent un avis favorable à son inscription au PDIPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

DCM N° 2024 – 053 : COURS DE GYMNASTIQUE – CREATION DE COURS DE PILATES ET CARDIO -TARIFICATION à compter du 01/09/2024

Monsieur le Maire fait savoir qu'à partir de la rentrée de septembre 2024 les cours suivants vont être dispensés le jeudi :

- GYM DOUCE (cours déjà existant)
- GYM TONIQUE (cours déjà existant)
- PILATES x2 (cours à l'essai)
- CARDIO (cours à l'essai)

Il précise que les activités PILATES et CARDIO seront des activités à l'essai et ne seront confirmées que si le nombre de nouveaux adhérents est suffisant.

Il propose les nouveaux tarifs suivants :

- GYM DOUCE, TONIQUE et CARDIO : 105 € par an payables en 1 fois à l'inscription.
- PILATES : 120 € par an payables en 1 fois à l'inscription.
- TARIF DEGRESSIF pour le 2^{ème} cours (cas où une même personne est inscrite à deux cours différents): 85 € par an payables en 1 fois à l'inscription.

Les périodes durant lesquelles la commune ne serait pas en mesure de dispenser les séances de gymnastique (absence du professeur ou autre) feront l'objet d'un remboursement proratisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour information, Monsieur le Maire fait savoir que les cours de Yoga délivrés par Suzy VATZ à DAUMERAY seront repris sous l'égide de Familles Rurales par Mme Nourry à MORANNES.

DCM N° 2024 - 054 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS A CHEMIRE SUR SARTHE ET DAUMERAY – MODIFICATION DE LA DCM 2024 -028

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT rappelle que par délibération N° 2024-028 en date du 8 avril 2024 l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains situées sur CHEMIRE SUR SARTHE et DAUMERAY avait été acceptée à l'unanimité.

- CHEMIRE SUR SARTHE : Petites parcelles situées à côté de l'atelier des services techniques. Il s'agit des parcelles suivantes : 093 A228 (214 m²), 093 A433 (909 m²), 093 A435 (049 m²), 093 A464 (188 m²).

Pour un prix de 1.000 € à proposer au propriétaire pour l'ensemble de ces parcelles.

- DAUMERAY : Partie (environ 900 m², 150m x 6m) de la parcelle 119 D882 le long de la RD 859 (route de DURTAL). Cette parcelle permettant d'assurer la continuité piétonne entre le lieu-dit « Le Barteau » et l'étang du « Rodiveau ».

Pour un prix de 300 € à proposer au propriétaire.

Frais d'acquisition à la charge de la commune.

Le conseil municipal, avait aussi autorisé M. le Maire à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir et confié ces opérations à Not@conseil notaires à CHATEAUNEUF SUR SARTHE.

Madame LECOURT propose de modifier ce dernier paragraphe et d'autoriser, en cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc DAVY, ainsi que Sylvie LECOURT, adjoints au Maire, à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir.

Le notaire chargé de ces opérations serait l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS – RAPPORT DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **TRAVAUX EGLISE DE MORANNES** : Monsieur le Maire fait savoir que la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine aura lieu le samedi 6 juillet à 11h00 au Salon des Mariniers.
- **PROCEDURE DE CESSIONS DES CHEMINS**: Monsieur Noël CHERBONNIER rappelle les dates de l'enquête publique : Du 3 septembre au 19 septembre 2024. Trois permanences du Commissaire Enquêteur sont prévues : le 3 septembre de 10h à 12h00 à DAUMERAY et de 14h à 16h à MORANNES. Le 19 septembre 2024 de 15h à 17h à MORANNES.
- **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU et EP à MORANNES** : Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion d'information relative aux prochains travaux sur les réseaux d'assainissement EU et EP aura lieu le 10 juillet à 19h00 Salon des Mariniers.
- **MARCHE DE VOIRIE PROGRAMME 2024** : Monsieur le Maire fait savoir que la consultation relative au MARCHE DE VOIRIE PROGRAMME 2024 est en cours. Les entreprises devront rendre leurs offres avant la vendredi 5 juillet à midi.
- **PISTE CYCLABLE CHEMIRE SUR SARTHE - MORANNES** : Mme Sylvie LECOURT fait le point sur cette opération. Elle précise que l'Architecte des Bâtiments de France pourrait revenir sur son refus initial et autoriserait un enrobé gris avec réalisation d'une bande enherbée en axe.

- **ACQUISITION DE TOILETTES SECHES** : La commune, par l'intermédiaire de M. Mickaël BONNAVENTURE, a acheté des toilettes sèches sur remorque. Ces toilettes pourront être mises à disposition des associations.
- **COURSE CYCLISTE CHAMPIONNAT REGIONAL** : Monsieur le Maire souhaite féliciter M. BONNAVENTURE et les autres organisateurs de cette course cycliste qui a attiré environ 1.000 spectateurs le 30 juin dernier.

La séance est levée à 21h15

Le Maire



Jean-Marie CARDOEN.

La secrétaire de séance,
Véronique FREULON.

